

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2025/75**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>22</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>17/07/2025</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 23 juillet à 17 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20) :** Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI - Charlotte VITTORI

**Pouvoirs (2) :** Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO

**Absents (15) :** Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI - Jean Pierre VALDRIGHI

**Objet : Opération pilote de création de 4 points d'apports volontaire en matière de gestion des déchets et tri sélectif.**

M. Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La CCMG porte l'ambition de répondre aux exigences environnementales et règlementaires en matière de politique de gestion des déchets. La politique de prévention des déchets et de sensibilisation est un enjeu majeur.

- Considérant l'étude d'optimisation du service de collecte des déchets, menée par la communauté de communes Marana Golo (CCMG) avec le concours d'un bureau d'études, et les leviers qui ont été dégagés pour le territoire en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Considérant qu'à l'issue du dernier comité de pilotage de cette étude, les élus présents ont retenu le **scénario d'optimisation du SPGD n°1** dont le mode de collecte sera une **majorité de Points d'Apport Volontaire** (collecte en apport volontaire colonnes semi-enterrées ou aériennes). L'application de ce scénario d'optimisation du SPGD devrait permettre d'atteindre un taux de valorisation des déchets de 29% à l'horizon 2030.

Ce scénario est compatible avec la redevance spéciale et la tarification incitative. A noter que ce choix n'est pas applicable sur le lido de la Marana et le territoire village.

Pour rappel, ce scénario propose 167 points de point d'apport volontaire sur le territoire intercommunal (hors lido et village). Il prévoit la composition suivante sur l'ensemble du territoire : 167 points de colonne semi enterrés de 5m3, 167 bacs de biodéchets, 167 bornes aériennes d'emballages, 100 bornes aériennes de verre 76 bornes aériennes de papier et 61 bornes aériennes de carton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20250723-2025-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

- Vu l'ampleur de cette opération, **il est proposé de commencer cette optimisation par la mise en place expérimentale de 4 points répartis sur l'ensemble du territoire respectant la mise en place de la redevance spéciale et la tarification incitative.**

**La Communauté de Communes souhaite conduire cette opération d'optimisation de de gestion de déchets et tri sélectif et ainsi se positionner sur des aides de la CdC Appel à projet 2025 (Chjama A Prughjetti, dispusizioni transitorii) pour mener cette opération :**

Le coût total du programme de l'opération est de **416 491,48 € HT** soit **458 140,63 € TTC (TVA 10%)**

L'aide de la Collectivité de Corse correspond à 70% du coût total de l'opération, ce qui correspond au plan de financement suivant :

Total subventions (CDC)	291 544,04 € HT, soit 320 698,44 € TTC, Soit 70% du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	124 947,44 € HT, soit 137 442,18 € TTC, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	<b>416 491,48 € HT</b> soit <b>458 140,63 € TTC (TVA 10%)</b>

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 18/07/2025,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- D'approuver le projet de plan de financement suivant :

Total subventions (CDC)	291 544,04 € HT, soit 320 698,44 € TTC, Soit 70% du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	124 947,44 € HT, soit 137 442,18 € TTC, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	<b>416 491,48 € HT</b> soit <b>458 140,63 € TTC (TVA 10%)</b>

- De solliciter la Collectivité de Corse pour l'inscription à un prochain programme d'investissement et l'octroi d'une subvention d'un montant total de 291 544,04 € HT.
- De prendre l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.
- Autorise le Président à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**